

## RÉSOLUTION 3.5

### ÉLABORATION D'UN FORMAT DE RAPPORT NATIONAL EN LIGNE

---

---

*Rappelant* la Résolution 1.3 relative à la mise en place d'un modèle de présentation de rapport national triennal,

*Notant* le nombre restreint de rapports nationaux soumis à la MOP2 et la MOP3,

*Tenant compte* des résultats de l'analyse des difficultés rencontrées par certaines Parties Contractantes au niveau de la soumission de leurs rapports nationaux (voir Résolution 3.4);

*Consciente* du fait qu'un examen régulier de l'application au niveau national améliorera la mise en œuvre de l'Accord et de son Plan d'action,

*Notant également* que le Comité technique lors de sa sixième réunion a recommandé l'élaboration d'un système de rapport en ligne en tant qu'outil d'harmonisation des modèles de rapport de l'AEWA,

*Se rendant compte* du fait que si l'information transmise par les Parties s'améliore au fil du temps, tant au niveau de l'état complet que de la précision, ce système représentera un outil extrêmement précieux pour l'évaluation de la mise en œuvre et l'identification des lacunes.

#### *La Réunion des Parties:*

1. *Charge* le Secrétariat de l'Accord, en étroite collaboration avec le Comité technique et le Secrétariat de la CMS, d'organiser l'élaboration d'un format de rapport national en ligne qui sera soumis à l'approbation de la MOP4. Ce format devra chercher à progresser l'harmonisation du système de rapport avec ceux d'autres accords internationaux de biodiversité par le développement de modules de rapport communs;

2. *Charge* le Secrétariat de l'Accord d'informer, à chacune de ses réunions, le Comité permanent sur les progrès qui ont été faits sous cette activité.